

*Déclaration de la Fédération SUD éducation et de l'Union syndicale Solidaires*

## **Entreprise à l'École et morale « laïque », ou droit à l'Éducation ?**

### **L'École n'est pas une entreprise, l'Éducation n'est pas une marchandise !**

Le mot d'ordre de SUD éducation ne semble pas vraiment partagé au sommet de l'Etat ! Ainsi le Président de la République a repris le 29 avril à l'Élysée, devant un parterre de chefs d'entreprises enthousiastes, l'idée d'un programme sur l'entrepreneuriat de la sixième à la terminale. Il ne s'agit même plus d'une logique d'adéquation (par ailleurs critiquable) entre les besoins des entreprises et la formation initiale, mais bien d'une soumission idéologique de l'École aux valeurs entrepreneuriales du capitalisme.

### **Nous refusons le projet d'enseignement de la morale laïque**

Après ces annonces scandaleuses, on pourrait trouver inoffensif **le projet d'enseignement d'une morale laïque** qui nous est présenté aujourd'hui.<sup>1</sup> Pourtant, là-aussi on peut s'interroger sur la possibilité d'échapper aux penchants de l'idéologie dominante ou aux lieux communs, alors que des approches critiques des questions morales, éthiques et politiques sont déjà proposées dans les enseignements existants.

Nous nous inquiétons particulièrement de son application dans l'enseignement privé catholique. En effet, ce seront des chefs d'établissement désormais nommés après l'accord de l'évêque qui seront les garants de sa mise en œuvre.

L'évaluation prévue au Diplôme National du Brevet et au Baccalauréat pose d'autres problèmes : celui de l'évaluation de compétences explicitement comportementales comme « l'engagement des élèves dans la communauté », mais aussi celui d'un nouveau pas vers l'évaluation en Contrôle Continu au lycée après son introduction en langues vivantes et son installation dans la voie professionnelle.

En outre, l'enseignement abstrait d'une morale à l'école ne peut qu'entrer en contradiction avec les inégalités de la société, qui sont le moteur du système capitaliste et que les politiques libérales que le gouvernement continue de mettre en œuvre ne font qu'accentuer. Les annonces présidentielles sur l'enseignement de l'esprit entrepreneurial à l'école une semaine après la communication du projet sur la morale ne peuvent que rendre manifeste cette contradiction.

Pour toutes ces raisons, mais aussi parce qu'il nous semble contreproductif d'ajouter, ministre après ministre, des enseignements, qui plus est difficiles à mettre en œuvre, et parce qu'il vaudrait mieux se poser les questions des enseignements et des contenus dans le cadre global de la remise à plat des programmes que nous revendiquons (et qui doit être l'occasion d'un questionnement sur le projet de l'École, pour aller vers une école égalitaire et émancipatrice), nous nous opposons à la mise en place de cet enseignement de la morale laïque.

### **Où sont les changements attendus ?**

On est là bien loin des changements immédiats attendus par les personnels. Et la 1<sup>ère</sup> étape de la « refondation » reste à la fois décevante et porteuse de régressions, comme le confirme notamment la circulaire de rentrée 2013.

L'ensemble de la « refondation » s'inscrit dans le développement de l'école des compétences, qui assigne au système éducatif l'objectif de former des travailleurs/euses flexibles, adaptables, traçables, individualisés, en concurrence les un-e-s avec les autres, sans organisation ni protection collective.

### **Dans le primaire**

Peu de départements verront les effets concrets du "plus de maîtres que de classes" et de l'accueil des enfants de moins de 3 ans dans les zones socialement défavorisées, et cela s'accompagne de dangereuses logiques de contractualisation. Les RASED ne sont pas renforcés, et au rythme de 75 postes par an le rétablissement est à l'horizon 2040 ! Nous attendons bien sûr, avec le collectif National RASED, un engagement fort du ministère dès l'an prochain : cela n'a que trop tardé !

<sup>1</sup> La présentation de ce projet d'enseignement de la morale laïque a finalement été repoussée à une séance ultérieure du CSE

C'est immédiatement sur ces sujets, ainsi que sur la mise en chantier de nouveaux programmes que l'effort aurait dû porter, et non sur le passage en force d'une réforme des rythmes scolaires dont personne ne veut vraiment. Après des grèves nationales massives, et seulement 18 % de communes appliquant la réforme en 2013, nous restons aux côtés des collègues pour demander l'abrogation du décret.

Ce n'est pas un protocole envisageant sans la chiffrer une prime de suivi des élèves comme dans le second degré qui fera accepter par la profession une réforme qui va aggraver les conditions de travail des élèves, des personnels et accentuer les inégalités territoriales. Cette réforme a d'ailleurs été engagée sans respecter l'ensemble des instances de concertation puisque le Ministère aurait dû avant la promulgation du décret sur les rythmes consulter le CHSCT ministériel. C'est pourquoi la Fédération SUD éducation a engagé un recours auprès du Conseil d'Etat.

### ⇒ **Dans le secondaire**

Le problème serait plutôt l'absence de changements significatifs !

Au collège vous restez dans une posture contradictoire avec la fin des orientations précoces mais le maintien d'un collège du tri social possible avec la Dima après 15 ans, les DP et des projets d'enseignements optionnels. C'est malheureusement cohérent avec la réaffirmation du socle commun même rebaptisé et le maintien du LPC même simplifié dont les collègues ne veulent pas.

En lycée rien ne bouge non plus alors qu'il faudrait clairement remettre en cause les réformes décidées par la droite du lycée général, technologique et professionnel, en commençant par revenir sur la globalisation horaire et la suppression des dédoublements nationaux. Pire vous persistez dans la voie de vos prédécesseurs dans l'imposition du Contrôle en Cours de Formation en Langue.

La remise à plat des programmes est renvoyée à 2014/15 alors que dans certaines disciplines comme en Histoire-Géographie il y a des mesures d'urgence et de long terme à prendre.

Au-delà de notre attachement indéfectible au collège unique, il serait inacceptable que les mesures envisagées conduisent à une remise en cause du statut des enseignant-e-s du second degré.

### ⇒ **Des questions transversales essentielles**

Nous restons très attentifs à certains sujets transversaux : le retour à une véritable éducation prioritaire et la formation des enseignant-e-s.

Sur la 1<sup>ère</sup> question, la remise en cause des internats d'excellence nous semble devenir hésitante alors que le dispositif Eclair unanimement critiqué n'est toujours pas abrogé pour cette rentrée de « refondation ».

La mise en place des nouveaux concours et des ESPE laisse de nombreuses questions en suspens. Malgré la remise en cause de la mastérisation du recrutement, le mi-temps de stage reste trop élevé pour permettre, sur une seule année, une formation approfondie des futurs enseignant-es et CPE. Il est aussi du devoir du ministère de garantir aux Emplois d'Avenir Professeur que leur formation sera prioritaire par rapport aux exigences locales des écoles et établissements d'affectation.

### ⇒ **Dans le supérieur et la recherche**

Enfin le projet de loi sur le supérieur et la recherche n'est pas plus acceptable pour le service public que les lois d'orientation pour l'école et de décentralisation. Sur la forme où est le changement ? Ce texte qui a reçu un vote négatif en CSE le 21 février, puis au CNESER le 25 février, est présenté en procédure d'urgence au Parlement ! Sur le fond, aucune des mesures d'urgence demandées n'est prise : suppression des IDEX, création d'emplois pour résorber la précarité et extension du champ des ayants-droit aux mesures de résorption de la précarité de la Loi Sauvadet, réaffectation des crédits ANR à des financements pérennes des laboratoires et des formations, remise en cause du Crédit Impôt-Recherche, etc.

Nous exigeons avec l'intersyndicale du supérieur l'abrogation des lois Pacte Recherche et LRU, l'abandon de l'actuel projet de loi, l'ouverture d'une véritable négociation pour une loi d'orientation et de programmation à la hauteur des besoins. L'Etat doit s'engager dans un plan pluriannuel d'au moins 5000 postes par an pendant 5 ans permettant notamment la titularisation des précaires.

Pour ces raisons les syndicats de Solidaires SUD éducation, SUD recherche EPST et Solidaires étudiant-e-s sont parties prenantes de l'appel à la grève dans le supérieur le 22 mai, jour de présentation du texte à l'assemblée nationale.

**En cette fin d'année scolaire nous restons vigilant-e-s face aux projets en cours et déterminé-e-s aux côtés des personnels pour les informer et lutter avec eux pour une autre école dans une autre société.**